Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 064-216401810-20261020-2026_10_01-DE

MAIRIE DE CASTILLON d'ARTHEZ
Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTILLON D'ARTHEZ

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Contre : 0 Pour : 10
Date de convocation : 13/10/2026
Date d'affichage en Mairie : 13/10/2026

Séance du 20 octobre 2026

2026_10_01

Présents : M. MARDELLE Gilles, M. COIG Jean-Christophe, Mme PIGERON Emmanuelle, M. EYHERAMENDY Arnaud, M. CAUHAPÉ Georges, M. LANNOU Jean-Pierre, Mme PENE Eliane, M. HOARAU Fabrice, Mme ANDUREU Florence, Mme VOUGO Judith.

Excusée : Mme GOALARD Magali.

Secrétaire de séance : COIG Jean-Christophe.

1- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI OCCUPE PAR UN AGENT CONTRACTUEL (DIRECTEUR SPIC) (SUPERIEURE A 10% DU TEMPS DE TRAVAIL) – ANNUALISATION TEMPS TRAVAIL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi de directeur/serveur de la régie autonome café communal permanent à temps complet non complet (32 heures hebdomadaires) a été créé par délibération n°2026_04_21 du 24 avril 2026.

Il expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de cet emploi afin d'adapter les heures du poste aux périodes de faible activité (11h/hebdomadaire) et de forte activité (27h/hebdomadaire). Il convient donc d'annualisation le temps de travail de celui-ci.

Cette modification du temps de travail étant supérieure à 10% du temps de travail initial de l'emploi, elle est donc assimilée à une suppression d'emploi.

Par conséquent, il propose la suppression à compter du 1er novembre 2026, de l'emploi d'origine et la création à cette même date de l'emploi ci-dessous :

Emploi	Grade(s) associés(s)	Caté-gorie(s) Hiérar-chique(s)	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement si recrutement en qualité de contractuel
Directeur de la régie autonome Café communal	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2e classe Adjoint administratif principal 1e classe	C	1	19 h	article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique

Mise en ligne le : 29/10/2026 16:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Castillon-d'Arthez
https://www.intramuros.org/castillon-darthez/documents_administratifs/85183

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 064-216401810-20261020-2026_10_01-DE

Cet emploi permanent pourra être pourvu :

- par dérogation, par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique, qui permettent, dans les communes de moins de 1 000 habitants, ou dans les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents.

Les contrats de travail sont conclus pour une durée déterminée maximale de trois ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de six ans. Si, à l'issue de cette durée de six ans, le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 367 et 597.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Social Territorial Intercommunal rendu le 30 septembre 2026 et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1er novembre 2026, d'un emploi permanent à temps non complet 32 heures hebdomadaires de directeur de la régie autonome café communal,

- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet de 19 heures hebdomadaires annualisées de directeur de la régie autonome café communal, tel que décrit ci-dessus,

Fait et délibéré à Castillon d'Arthez, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
MARDELLE Gilles



Mise en ligne le : 29/10/2026 16:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Castillon-d'Arthez
https://www.intramuros.org/castillon-darthez/documents_administratifs/85183